

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Batterie au lithium</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Batterie pour véhicules électriques légers.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la société</b>	Trojan Battery Company, LLC
<b>Adresse</b>	12380 Clark Street Santa Fe Springs, CA 90670 Les Etats-Unis
<b>Site Web</b>	www.trojanbattery.com
<b>Téléphone</b>	+1(562) 236-3000 ou +1(800) 423-6569
<b>Thecanic kontakt</b>	+1(978) 727-2206 ou +1(610) 858-6192
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	CHEMTREC: (800) 424-9300 International: +1(703) 527-3887

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le produit est un article et, par conséquent, les exigences en matière de classification ne s'appliquent pas.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>Intervention</b>	Non attribué.
<b>Stockage</b>	Conserver comme indiqué dans la section 7.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Dans des conditions normales de traitement et d'utilisation, une exposition aux constituants chimiques contenus dans ce produit est peu probable. Les batteries peuvent chauffer, exploser ou s'enflammer et causer des blessures graves si elles sont mal manipulées, écrasées ou maltraitées. Lorsqu'elle est exposée à la chaleur, en court-circuit ou à des matériaux incompatibles, la batterie peut se rompre et libérer des substances dangereuses. Ces substances peuvent exploser et brûler. En brûlant les batteries elles peuvent émettre des fumées toxiques.
<b>Autres dangers</b>	Une manipulation ou un stockage incorrect des batteries lithium-ion peut provoquer un emballement thermique entraînant un incendie ou une explosion.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Phosphate de fer(2+) et de lithium (1:1:1)		15365-14-7	38.4
Graphite		7782-42-5	20.3
Cuivre		7440-50-8	8.9
Carbonate de méthyle		616-38-6	8.3
Carbonate d'éthylène		96-49-1	5.8
Aluminium		7429-90-5	4.4

Batterie au lithium

958818 Version n°: 02 Date de révision: 05-Avril-2022 Date d'émission : 06-Août-2021

SDS Canada

1 / 10

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hexafluorophosphate (1-) de lithium	21324-40-3	2.4
Carbonate d'éthyle et de méthyle	623-53-0	2.3
Noir de carbone	1333-86-4	1.2
Acrylonitrile butadiène styrène (ABS)	9003-56-9	8

**Remarques sur la composition** Les ingrédients énumérés à la section 3 sont contenus dans une boîte scellée, à l'intérieur d'un récipient scellé. Le risque d'exposition ne se produit que si la batterie est endommagée mécaniquement, thermiquement ou électriquement.  
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf disposition contraire.

## 4. Premiers soins

**Inhalation** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

**Contact avec la peau** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire** Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la personne qui a été exposée au chaud et sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Informations générales** En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** ABC, BC, extincteurs d'incendie au CO<sub>2</sub>. Sable sec.

**Agents extincteurs inappropriés** Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Ne pas utiliser d'eau sauf si de grandes quantités d'eau sont disponibles.

**Dangers spécifiques du produit dangereux** Comme avec tout contenant hermétique, les cellules de l'accumulateur peuvent se rompre lorsqu'elles sont exposées à une chaleur excessive; ceci peut entraîner la libération de substances corrosives ou inflammables. Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone. Émanations d'oxydes métalliques. Fluorure d'hydrogène

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie depuis un endroit protégé ou en respectant une distance de sécurité. Rester le vent dans le dos. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Éviter que le produit d'une batterie exposée contamine le sol, les égouts sanitaires ou les cours d'eau.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux** Dans des conditions normales d'utilisation, la batterie ne présente pas de propriétés inflammables. Si la batterie est maltraitée et que son démontage se produit, entraînant une exposition des composants internes, la solution exposée peut être inflammable et / ou corrosive. Une exposition à une chaleur excessive peut entraîner une ventilation ou une rupture de la batterie scellée, exposant les composants internes qui peuvent être corrosifs et / ou inflammables. Le gaz ventilé serait inflammable quand la concentration est suffisante.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ne pas toucher le contenu d'une batterie ou d'une cellule ouverte lorsqu'une détérioration a provoqué une fuite ou la mise à nu des composants internes. Ne pas respirer les fumées ou vapeurs. Assurer une ventilation efficace. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Récupérer et recycler si possible. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Retenir le déversement avec du sable ou de la terre. Placer dans un récipient à déchets réservé et étiqueté, et traiter comme un déchet dangereux. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter que le produit d'une batterie exposée contamine le sol, les égouts sanitaires ou les cours d'eau.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

ATTENTION: ne pas jeter au feu, mélanger avec d'autres types de batteries, charger au-dessus du taux spécifié, brancher incorrectement ou court-circuiter, ce qui peut entraîner une surchauffe, une explosion ou une fuite du contenu des cellules. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une chaleur extrême ou à un feu. Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Les batteries sont conçues pour être rechargées. Toutefois, le chargement incorrect d'une pile ou d'une batterie peut amener le produit à s'enflammer ou à fuir. N'utiliser que des chargeurs et des procédures approuvés. Un court-circuit prolongé crée des températures élevées dans la pile. Éviter d'inverser la polarité de la batterie dans l'ensemble de batterie. Une telle inversion peut amener la pile à s'enflammer ou à fuir. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Les batteries doivent être séparées des autres matériaux et stockées dans une structure non combustible et bien ventilée avec suffisamment d'espace entre les murs et les empilements de batteries. Ne pas placer les batteries près d'un appareil de chauffage. Conserver dans un endroit frais et sec. Éviter le contact avec l'eau et l'humidité. Protéger de l'humidité. Ne pas stocker les batteries d'une manière qui permet aux bornes d'être court-circuitées. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Poudre pyrophorique.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Inhalable

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée de soudage.
		10 mg/m <sup>3</sup>	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	TWA	2.5 mg/m3	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Poussière inhalable.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium (CAS 7429-90-5)	15 minutes	20 mg/m3	Poussière.
		10 mg/m3	Poudre pyrophorique.
	8 heures	5 mg/m3	Poudre pyrophorique.
		10 mg/m3	Poussière.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	15 minutes	3 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.6 mg/m3	Fumées.
	8 heures	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction respirable.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction respirable.
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	15 minutes	5 mg/m3	
	8 heures	2.5 mg/m3	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
	8 heures	3.5 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	3 mg/l	Fluorure	Urine	*
	2 mg/l	Fluorure	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition**

Lorsque le produit est utilisé aux fins prévues, on ne s'attend pas à une exposition atmosphérique à des substances dangereuses. Les LEMT indiquées ci-dessus ne s'appliquent que si les composants internes des éléments de batterie sont libérés.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Une aération n'est normalement pas nécessaire. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Aucun(e) dans des conditions normales. Porter des lunettes anti-éclaboussures lors de la manutention d'une batterie ouverte ou qui fuit.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Aucun(e) dans des conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des gants de protection chimique imperméables. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

**Autre**

Aucun(e) dans des conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des combinaisons appropriées pour empêcher une exposition de la peau.

**Protection respiratoire**

Aucun(e) dans des conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

<b>Dangers thermiques</b>	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Batterie cylindrique.
<b>Couleur</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Odeur</b>	Sans odeur. En cas de fuite, des odeurs d'éther médical se dégagent.
<b>Seuil olfactif</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>pH</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Contient un ou plusieurs composants qui brûleront en cas d'exposition à un incendie.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Tension de vapeur</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Densité relative</b>	Non déterminé(e).
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Viscosité</b>	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	Non déterminé(e).
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Les batteries chargées et endommagées contiennent du lithium élémentaire qui réagit avec l'eau. Cette réaction produit de la chaleur et de l'hydrogène gazeux.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Protéger des températures supérieures à : 158°F/70°C Protéger contre les rayons solaires. Eau, humidité. Humidité. Chocs et dommages physiques. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie.

<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Alcalis forts. Acide minéral. Hydrocarbures halogénés. Ne pas immerger dans de l'eau de mer ou autres liquides à haute conductivité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Peut former des peroxydes. Pour les produits de combustion dangereux, voir la section 5.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, cette substance ne pose pas de risque pour la peau. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, cette substance ne pose pas de risque pour les yeux. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Nocif en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
--	--

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Nocif en cas d'ingestion.
-----------------------	--

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate d'éthylène (CAS 96-49-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	10 g/kg
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque une irritation cutanée.
---	---

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque une sévère irritation des yeux.
---	---

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
---	---

<b>Cancérogénicité</b>	L'inhalation de la poussière de noir de carbone peut causer un cancer. Toutefois, en raison de la forme physique du produit, l'inhalation de la poussière est peu probable.
------------------------	---

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
--	--

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Hexafluorophosphate (1-) de lithium (CAS 21324-40-3)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

#### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Carcinogène connu chez l'homme.

#### Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque avéré d'effets graves pour les organes (os, dents) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

#### Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

#### Effets chroniques

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Autres informations

Aucune exposition à des composants dangereux n'est attendue dans les conditions normales d'utilisation.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Cuivre (CAS 7440-50-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Chronique</i>			
Autre	NOEC (concentration sans effet observé)	Juga plicifera	6
Graphite (CAS 7782-42-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 1000 mg/l
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Leuciscus idus	>= 1000 mg/l, 96 heures

#### Persistance et dégradation

Ce produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

#### Mobilité dans le sol

Le produit n'est pas mobile dans le sol. Certains composants d'une batterie qui fuit peuvent être mobiles.

#### Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible pour ce produit.

## 13. Données sur l'élimination

### Instructions pour l'élimination

Recycler les accumulateurs comme méthode d'élimination principale. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.



<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN3480
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PILES AU LITHIUM IONIQUE
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	-
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

### IATA

<b>UN number</b>	UN3480
<b>UN proper shipping name</b>	Lithium ion batteries
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>Packing group</b>	-
<b>Environmental hazards</b>	No
<b>ERG Code</b>	12FZ
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

### IMDG

<b>UN number</b>	UN3480
<b>UN proper shipping name</b>	LITHIUM ION BATTERIES
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	-
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No
<b>EmS</b>	F-A, S-I
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations****Date de publication** 06-Août-2021**Date de la révision** 05-Avril-2022**Version n°** 02

**Avis de non-responsabilité** <?fabricant> ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ces informations et son produit, ou les produits d'autres fabricants en combinaison avec son produit, peuvent être utilisés. Les utilisateurs doivent examiner ces informations et les effectuer en bonne et due forme pour déterminer l'adéquation des informations à leur usage particulier. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, le stockage et l'élimination du produit, et d'assumer la responsabilité des pertes, blessures, dommages ou dépenses dus à une mauvaise utilisation. Les informations ci-dessus ont été rédigées sur la base des meilleures informations présentement disponibles.